RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du - 1 JUIL. 2013

approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique

NOR : INTD1308389A

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi, notamment son article 13-1 ;

Vu le décret du 29 novembre 1952 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite « Réseau des Emetteurs Français – Union Française des Radioamateurs, dite REF-Union », dont le siège est à Tours (Indre-et-Loire), et l'arrêté du 11 septembre 2000 qui a approuvé en dernier lieu la modification de ses statuts, ensemble ces statuts ;

Vu, en date des 19 novembre 2011 et 29 avril 2012, les délibérations de l'assemblée générale de l'association ;

Vu, en date du 29 janvier 2013, l'avis de la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

Arrête :

Article 1er

L'association dite « Réseau des Emetteurs Français – Union Française des Radioamateurs, dite REF-Union », dont le siège est à Tours (Indre-et-Loire), et qui a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 29 novembre 1952, s'intitule désormais « Réseau des Emetteurs Français, dit REF » et est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le [illegible]

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du Bureau des Associations et Fondations

Patrick AUDEBERT

POUR AMPLIATION

L'adjoint au chef du bureau des Associations

Laurent BARRAUD